



Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Les missions du cdg69

à l'usage des employeurs territoriaux du Rhône et de la Métropole de Lyon



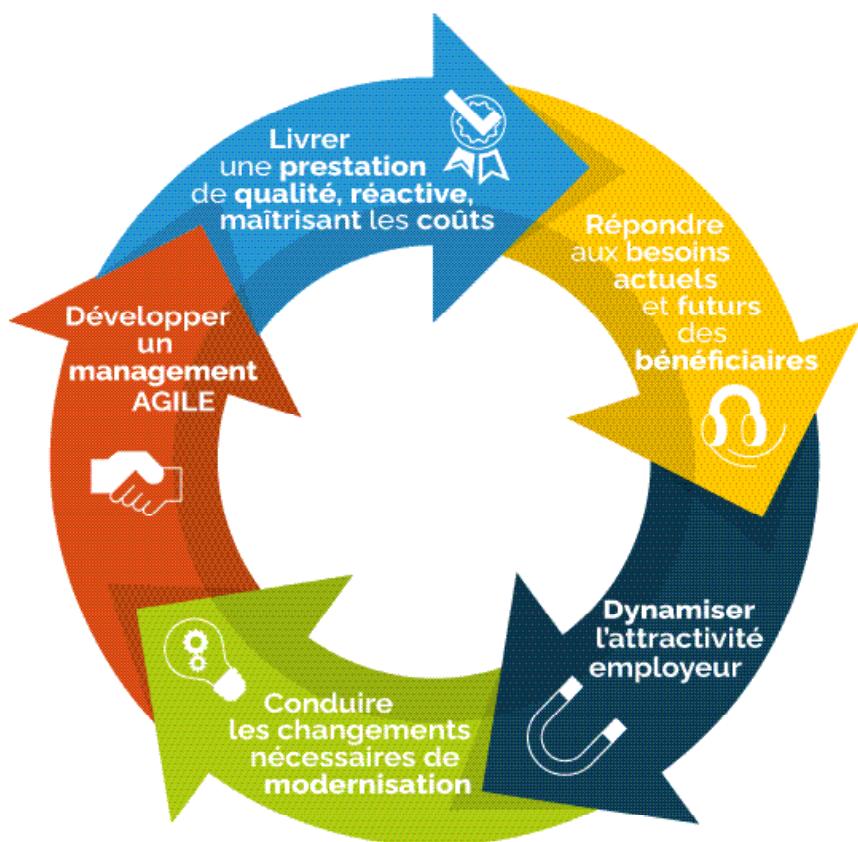
Édition
2025

Le cdg69, aux côtés des collectivités depuis plus de 35 ans

Le cdg69 est un centre d'expertise en ressources humaines et en gestion administrative au service des collectivités et établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon. Créé en 1986, en application de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, il agit quotidiennement pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées, soit à titre obligatoire (communes et établissements de moins de 350 fonctionnaires à temps complet), soit à titre volontaire et exerce également des missions pour les collectivités non affiliées.

Plus de 400 collectivités et établissements publics font ainsi appel aux conseils et à l'expertise de notre établissement en matière de statut, de santé ou d'emploi public. De la gestion des carrières au conseil juridique, de l'assistance au recrutement à la médecine préventive, les experts du cdg69 vous accompagnent et vous conseillent au quotidien.

Nos objectifs



Le cdg69, votre **tiers de confiance** garant d'un **service public de qualité**



Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon a pour mission d'accompagner les collectivités de son territoire dans leur gestion administrative. Une raison d'être qu'il entend poursuivre, en témoignent les nombreuses missions créées sur-mesure pour répondre aux besoins et aux attentes des employeurs publics.

Gestion des carrières, prévention, médecine, archives, conseil juridique, accompagnement des parcours, remplacement ou encore assistance au recrutement... Les 156 agents du centre mettent chaque jour leur expertise au service des collectivités et établissements publics du territoire afin de garantir un service public fiable et de qualité.

Au-delà de ce territoire, le cdg69 exerce son expertise en tant que centre coordonnateur de la région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il porte l'ambition de proposer une offre harmonisée à chaque collectivité de la région. Mutualisations et coopérations interdépartementales sont ainsi au cœur du schéma régional 2022-2026, signé par les 12 centres de gestion, favorisant ainsi le partage d'expertise et la mise en œuvre de solutions adaptées aux contraintes et besoins des collectivités, et ce indépendamment de toute considération géographique.

Que ce soit au niveau départemental et métropolitain, au niveau régional ou encore au niveau national, le cdg69 s'attache à promouvoir la fonction publique territoriale, à accompagner les employeurs publics et à développer une expertise reconnue avec un rapport qualité/prix défiant toute concurrence !

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ensemble des missions conçues par un employeur territorial pour les employeurs territoriaux.



Philippe LOCATELLI,
Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Notre conseil d'administration : 35 élus titulaires dont 9 membres du Bureau

Président

Philippe LOCATELLI,

Conseiller municipal délégué, Oullins-Pierre-Bénite

1^{er} Vice-Président

Damien COMBET,
Maire, Chaponost

5^e Vice-Président

Gérard REVELLIN,
Maire adjoint, Meyzieu

2^e Vice-Présidente

Sophie LUTZ,
Maire adjointe, Villefranche-sur-Saône

6^e Vice-Présidente

Nathalie BRUNEAU,
Maire adjointe, Écully

3^e Vice-Président

Pierre-Jean ZANNETTACCI, 3^e Vice-Président
Président, CCPA

Administrateur

Catherine DI FOLCO,
Conseillère municipale, Messimy

4^e Vice-Présidente

Catherine STARON,
Maire, Vourles

Administrateur

Maryse MICHAUD,
Conseillère municipale, Oullins-Pierre-Bénite

Notre organisation : 3 pôles d'expertise à votre service



Concours
Emploi
Handicap et maintien dans l'emploi



Carrière, retraite et organisation
Juridique
Archives



Médecine préventive, social et assurance
Prévention et conditions de travail
Médecine statutaire et de contrôle

+ Des services
ressources

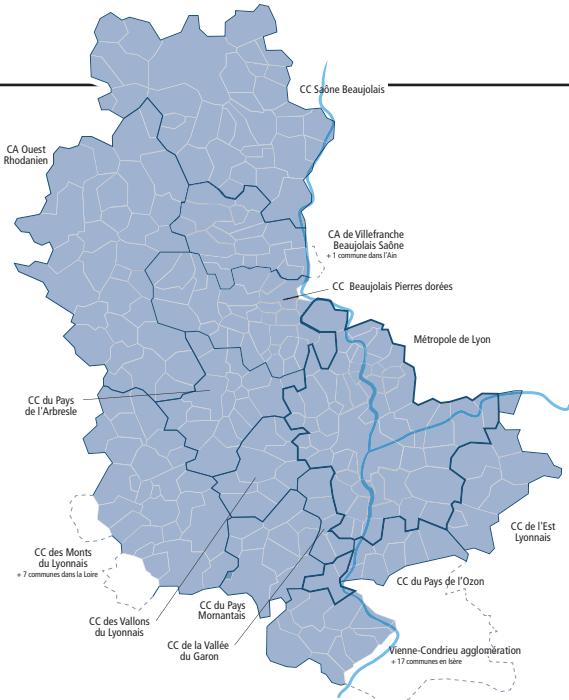
Services
Ressources

Direction Générale
Ressources humaines
Informatique
Moyens généraux
Qualité et modernisation
Communication

Nos chiffres-clés

Notre territoire

- + Le département du Rhône et la Métropole de Lyon
 - ↳ 1 893 692 habitants
 - ↳ 54 100 agents territoriaux



- + 403 collectivités et établissement publics affiliés
 - ↳ 257 communes affiliées obligatoires ou volontaires
 - ↳ 11 intercommunalités
 - ↳ 135 établissements publics

- + 13 collectivités et établissement publics non affiliés
 - ↳ 100 % des non affiliés sont adhérents au socle commun

- + Centre coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes
 - ↳ Pilotage d'un schéma directeur facilitant la mutualisation entre les 12 centres de gestion pour une harmonisation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Le cdg69 en quelques chiffres

Un développement exponentiel des missions optionnelles



Des dépenses maîtrisées (données 2023)

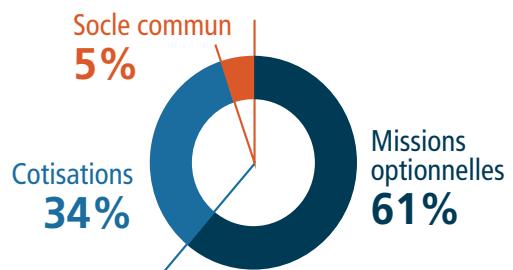
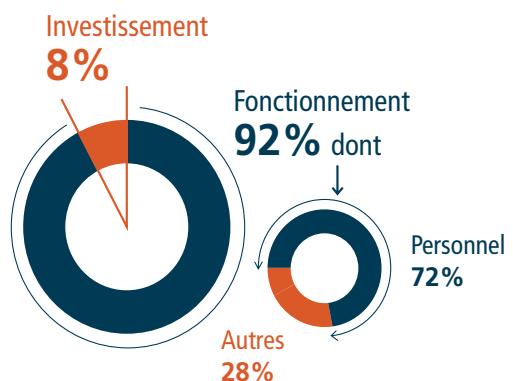
- ↳ 156 agents
- ↳ Un taux élevé de cadres pour répondre à l'exigence d'expertise métier

- + Budget :
 - ↳ Dépenses de fonctionnement : 15 785 065 €
 - ↳ Dépenses d'investissement : 1 304 058 €

Des recettes différentes de celles des communes

Le cdg69 ne bénéficie pas d'impôts, de dotations ou de subventions. Ses recettes proviennent :

- ↳ de la cotisation annuelle calculée en % de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés pour les missions obligatoires.
→ Baisse de 13 % de la cotisation depuis 2014
- ↳ du socle commun de compétences
- ↳ des 40 missions optionnelles : convention unique ou à l'acte avec tarification attractive





Du côté du **recrutement** et de la **mobilité**

Promouvoir les emplois et les compétences

Concours et examens

Le service Concours organise les concours et examens d'accès aux différents cadres d'emplois et grades de la fonction publique territoriale pour satisfaire les besoins en recrutement des collectivités territoriales. Il pilote et planifie la répartition de l'ensemble des opérations sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Tous les cadres d'emplois des catégories A, B et C sont concernés, à l'exception de la catégorie A+ qui demeure du ressort du Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT).

+ d'info : cdg-aura.fr
O concours@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Bourse de l'emploi

Les agents de la Bourse de l'emploi assurent, pour les collectivités du Rhône et de la Métropole de Lyon, la publicité légale d'environ 15 000 déclarations de créations et vacances d'emplois et la diffusion de plus de 9 500 offres d'emploi par an.

+ d'info : emploi-territorial.fr

Rapport social unique

Afin de faire du rapport social unique (RSU) un véritable outil de pilotage, le service emploi élabore, à votre demande, différentes synthèses personnalisées pour mieux vous accompagner (synthèse comparée et/ou thématique).

Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences et promotion de l'emploi public territorial

Le service Emploi contribue à l'observation de l'emploi territorial aux travers de différentes analyses sur le territoire. Il organise, chaque année, la Conférence régionale de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes (CRE) et assure une mission d'information générale sur l'emploi public territorial (colloque, salon, etc.)

Fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)

Les personnels privés d'emploi (suppression de poste ou décharge d'emploi fonctionnel) bénéficient d'un accompagnement au retour à l'emploi. Le service contribue également au reclassement des agents et à la réintégration des personnels en disponibilité ou en fin de détachement.

Intérim territorial et portage salarial

L'unité intérim vous aide à assurer la continuité du service public local en vous proposant la mise à disposition de personnel intérimaire pour pallier l'absence d'agents ou pour faire face à un accroissement d'activité, dans toutes les filières (exceptée la filière sécurité) et pour tous types de métiers.

Affiliés	Non affiliés
Frais de gestion en % de la masse salariale	
Mise à disposition de personnel intérimaire	6,5 %
Portage salarial	5,5 %

O interim@cdg69.fr | 04 72 38 49 73

Remplacement

L'équipe d'agents titulaires de l'unité Remplacement intervient dans le champ de l'expertise administrative au sens large. Ce personnel est immédiatement opérationnel pour des missions de remplacement de Directeur général des services, Secrétaire général de mairie ou dans les domaines des finances, de la comptabilité, des marchés publics, de la paie, de l'urbanisme, de l'état civil, etc.

Affiliés	Non affiliés
Mise à disposition de personnel toutes fonctions sauf DGS Collectivités > 2000 hab.	340 € / jour 193 € / ½ jour
Mise à disposition de DGS Collectivités > 2000 hab.	374 € / jour 214 € / ½ jour

O emploi@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| ↳ Concours et examens | ↳ Remplacement |
| ↳ Bourse de l'emploi | ↳ Assistance au recrutement |
| ↳ Rapport social unique | ↳ Détection de talents |
| ↳ GPEEC / Promotion de l'emploi | ↳ Conseil en finances publiques |
| ↳ FMPE | ↳ Accompagnement des parcours |
| ↳ Intérim et portage salarial | ↳ Handicap et maintien dans l'emploi |

De l'organisation des concours à l'assistance au recrutement, de la promotion des métiers de la fonction publique territoriale à la bourse de l'emploi, de l'accompagnement des parcours professionnels au maintien dans l'emploi, le pôle Recrutement Mobilité vous accompagne dans la valorisation des compétences de vos agents.

Assistance au recrutement

Pour vous accompagner dans la recherche de vos futurs talents, cette prestation s'articule autour des étapes clés du recrutement : l'analyse du besoin, l'étude et la sélection des candidatures et enfin le jury de recrutement.

	Affiliés	Non affiliés
Assistance au recrutement Collectivités de moins de 3 500 hab.	1 200 €	
Assistance complète Collectivités de 3 500 à 10 000 hab.	2 400 €	6 500 €
Assistance complète Collectivités de plus de 10 000 hab.	3 600 €	
Tests (aptitude professionnelle, personnalité, motivation, etc.)	De 60 à 190 €	

○ emploi@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Détection de talents

Cette nouvelle offre de "chasse de tête" vous accompagne dans vos recrutements stratégiques et à forte valeur ajoutée. Elle s'articule autour de l'appui d'un expert reconnu qui a pour mission de :

- ↳ Réaliser une démarche prospective : approcher les talents déjà en poste et en démarche active de recherche d'emploi (ou pas...);
- ↳ Sélectionner qualitativement et proposer aux employeurs les meilleurs candidats possibles.

Important : les actions d'approche directe de candidats excluent les agents des collectivités du Rhône et de la Métropole de Lyon.

	Affiliés	Non affiliés
Collectivités de moins de 3 500 hab.	3 000 €	
Collectivités de 3 500 à 10 000 hab.	4 500 €	9 000 €
Collectivités de plus de 10 000 hab.	6 000 €	

○ detection.talents@cdg69.fr | 04 72 38 49 50





Conseil en finances publiques

Une prestation sur-mesure pour vous accompagner dans l'évaluation de votre situation financière et de vos marges de manœuvre et pour vous aider à identifier quels peuvent être vos leviers d'économies.

Affiliés	Non affiliés
Mise à disposition d'un expert en finances 69 € de l'heure	Prestation non proposée

✉ emploi@cdg69.fr | 04 72 38 49 73

Accompagnement des parcours professionnels

- **Bilan de compétences** : pour permettre aux agents de faire le point sur leur parcours, d'évaluer leurs compétences et de définir un projet professionnel réaliste.
- **Accompagnement à la mobilité** : pour construire les outils de recherche d'emploi en fonction d'une cible identifiée.
- **Bilan mi-carrière / Analyse de la situation professionnelle** : pour faire le point sur son parcours professionnel et/ou d'identifier des perspectives d'évolution afin de dynamiser sa carrière.
- **Accompagnement à la (re)prise de fonction** : pour aider l'agent dans le cadre de sa prise ou reprise de poste afin de favoriser la réussite de ce changement ou retour.
- **Bilan managérial** : pour les agents ayant une responsabilité d'équipe afin de leur permettre d'analyser et d'identifier des axes d'évolution dans leur posture managériale.
- **Accompagnement sur mesure** : pour des situations particulières, collectives (fermeture ou réorganisation de service) ou individuelles (outplacement, mobilité délicate ou imposée,...)

Nature de la prestation	Affiliés	Non affiliés
Entretien diagnostic	124 €	165 €
Bilan de compétences	989 €	1 308 €
Accompagnement à la mobilité / à la prise de fonction / Analyse de la situation professionnelle	330 €	433 €
Bilan mi-carrière	536 €	711 €
Bilan managérial	577 €	762 €
Accompagnement sur mesure	62 € / h	82 € / h

✉ emploi@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Handicap et maintien dans l'emploi

Le cdg69 est signataire, depuis 2008, d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) afin de vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions en faveur des travailleurs en situation de handicap et des agents en risque d'inaptitude physique à l'emploi.

+Sensibilisation, information et formation

Le service vous informe et vous renseigne sur l'obligation d'emploi ainsi que sur les aides et les différentes offres de services proposées par le FIPHFP.

Il peut également proposer des actions de sensibilisation à vos collaborateurs par la mise en place d'actions interactives.

+Appui au recrutement de travailleurs en situation de handicap

Le service apporte son soutien dans l'appui au recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap. Il s'associe avec Cap emploi pour proposer un service complet aux collectivités affiliées afin de les accompagner dans la mise en place d'une politique d'intégration des personnes en situation de handicap.

+Apprentissage et handicap

Le service vous accompagne dans la recherche de candidats et la mise en œuvre du contrat en étant l'interface entre le maître d'apprentissage, le centre de formation et l'apprenti.

+ Maintien dans l'emploi

Accidents de la vie, professionnels ou privés, problèmes de santé... Le maintien dans l'emploi constituant un enjeu majeur tant au niveau humain et financier que réglementaire, un accompagnement global, coordonné et pluridisciplinaire est proposé aux employeurs.

+ Période Préparatoire au Reclassement (PPR)

Cette prestation permet la mise en œuvre des conventions de PPR avec un accompagnement personnalisé des agents par un chargé de mission maintien dans l'emploi. Au démarrage, une réunion d'information collective et un rendez-vous individuel avec un psychologue du travail sont proposés à chaque agent concerné afin d'établir un pré-diagnostic de la situation et d'évaluer le besoin. Un plan d'action individualisé est ensuite proposé pour accompagner la professionnalisation de l'agent avant son reclassement.

+ Assistance à la procédure de titularisation des apprentis en situation de handicap / d'accès à un cadre d'emplois supérieur des agents en situation de handicap

Ces deux procédures peuvent être déléguées au cdg69 qui prend en charge l'organisation des commissions, met à disposition la personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et assure l'élaboration des procès-verbaux des décisions prises par la commission.

	Affiliés	Non affiliés
Sensibilisation, information et formation	Gratuit	-
Appui au recrutement	Gratuit	Gratuit
Maintien dans l'emploi	Gratuit	-
Apprentissage et handicap	Gratuit	Gratuit

Accompagnement des agents en période préparatoire au reclassement (PPR)

Diagnostic approfondi et rencontre de l'employeur en collectivité	Gratuit : financé dans le cadre de la convention avec le FIPHFP	380€ pour une journée et demie
Évaluation de la faisabilité du projet de reclassement		630€ pour deux journées et demie
Élaboration du projet professionnel et aide à la mise en œuvre du projet de formation		500€ pour deux journées
Accompagnement à la mise en œuvre des actions post-bilan		Gratuit pour une demi-journée
Proposition des postes		250€ pour une journée
Atelier collectif de techniques de recherche d'emploi		

Assistance titularisation des apprentis en situation de handicap

Commission de sélection	100€
Commission de titularisation	80€

Assistance à la procédure d'accès à un cadre d'emplois supérieur des agents en situation de handicap

Commission de sélection	240€
Commission de titularisation	120€



Du côté de l'appui aux collectivités

Conseiller et accompagner les collectivités

Carrières

Les agents de l'unité Carrières Retraite apportent une aide aux services RH à chaque étape de la carrière des agents de la fonction publique territoriale : recrutement, rémunération, maladie, discipline, etc. Ils vérifient et saisissent également l'ensemble des arrêtés transmis par les collectivités affiliées et organisent les campagnes de promotion interne. Ils mettent également à la disposition des collectivités des outils (modèles d'arrêtés, de contrats, etc.), une interface de gestion en ligne (permettant l'accès à la carrière des agents, l'édition des arrêtés, etc.) et assurent une permanence téléphonique.

Instances

+ Instances paritaires

Le cdg69 assure le secrétariat des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP). Il assure également pour le collectivités de moins de 50 agents le secrétariat du comité social territorial (CST).

Pour ces trois instances, il instruit les dossiers, prépare les séances, communique les avis et établit un compte rendu.

Affiliés

Secrétariat instances paritaires	Inclus dans la cotisation
----------------------------------	---------------------------

instances@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

+ Instance médicale

L'unité instance médicale assure le secrétariat des formations restreinte et plénière du conseil médical.

Affiliés

Non affiliés

Conseil médical	Inclus dans la cotisation	Inclus dans le socle commun de compétences
-----------------	---------------------------	--

conseil.medical@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

+ Instance disciplinaire

Le cdg69 assure le secrétariat des conseils de discipline. Cette instance est présidée par un magistrat administratif.

Affiliés	
Secrétariat conseil de discipline	Inclus dans la cotisation

conseil.discipline@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Référent déontologue

Les référents déontologues répondent aux sollicitations des autorités territoriales, des agents et des élus afin de garantir le respect des principes déontologiques et la connaissance des bonnes pratiques.

	Affiliés	Non affiliés
Agents	Inclus dans la cotisation	Inclus dans le socle commun de compétences
Autorité territoriale	Inclus dans la cotisation	
Élus	Inclus dans la cotisation	80 € par dossier (+ frais d'adhésion annuel de 10 € par élu membre de l'organe délibérant)

referent.deontologue.laicite@cdg69.fr

Référent laïcité

Les référents apportent tous les conseils utiles aux chefs de service et aux agents publics concernant le principe de laïcité, en répondant aux sollicitations de ces derniers sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général. Il peut ainsi répondre à des questions concernant la portée de l'obligation de neutralité qui s'impose aux agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Affiliés		Non affiliés
Agents	Inclus dans la cotisation	Inclus dans le socle commun de compétences

referent.deontologue.laicite@cdg69.fr

- ↳ Carrière
- ↳ Instances
- ↳ Référent déontologue
- ↳ Référent laïcité
- ↳ Retraite
- ↳ Conseil en organisation

- ↳ Médiation préalable obligatoire
- ↳ Paie à façon
- ↳ Archives
- ↳ Expertise statutaire
- ↳ Conseil en droit non statutaire

Le pôle Appui aux collectivités regroupe 3 services d'expertise mis à votre disposition pour faciliter votre organisation et votre gestion statutaire et juridique. Les agents du pôle vous accompagnent dans votre rôle d'employeur territorial mais aussi vous conseillent, en tant que tiers de confiance, dans tous les domaines du droit des collectivités.

Retraite

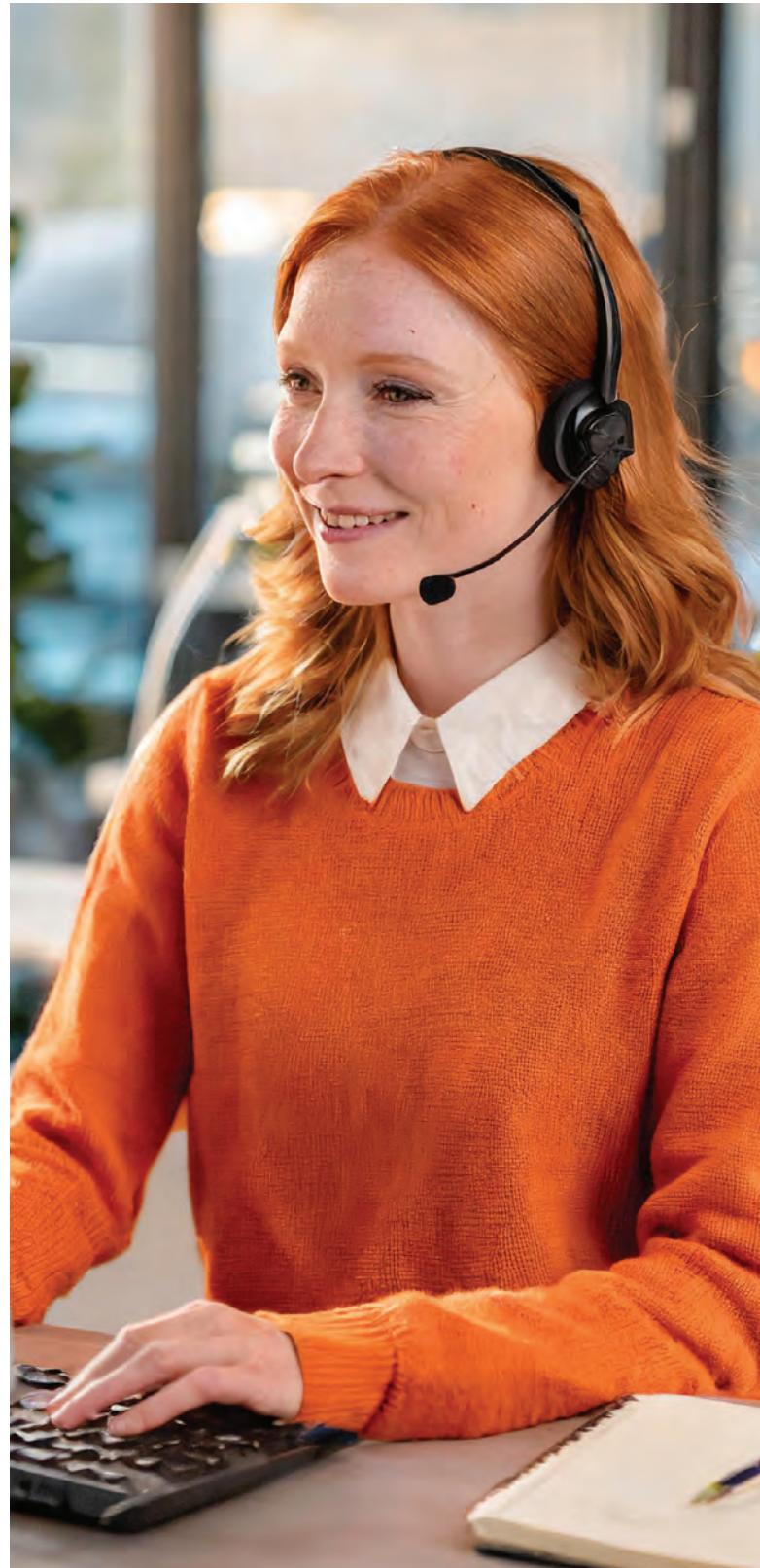
Les agents de l'unité Carrières Retraite accompagnent les collectivités et les établissements publics dans l'élaboration des dossiers de retraite CNRACL de leurs agents, de leur affiliation à leur radiation. Ils contrôlent les dossiers et, pour les collectivités qui le souhaitent, en assurent la réalisation. Ils informent et forment les gestionnaires des collectivités sur la réglementation et les procédures des différents régimes (CNRACL, RAFP et IRCANTEC), les accompagnent dans la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite et réalisent les dossiers de cohortes pour les collectivités qui le souhaitent.

+ Droit à l'information des actifs

Le cdg69 vous accompagne dans la mise en œuvre du droit à l'information de vos agents en matière de retraite et propose notamment des accompagnements personnalisés destinés à conseiller les agents relevant de la CNRACL dont la retraite est envisagée dans les deux ans.

Affiliés		
Contrôle et réalisation dossiers retraite		Inclus dans la cotisation additionnelle
Accompagnement Personnalisé Retraite		
Traitement cohortes retraite		
Mise à jour du compte individuel retraite (CIR) dans le cadre du traitement des cohortes pour le relevé individuel de situation (RIS)	60 € par nouveau dossier	40 € pour un dossier déjà traité par le cdg69 dans le cadre d'une précédente cohorte

O retraite@cdg69.fr | 04 72 38 49 50





Conseil en ressources humaines

L'unité Conseil en organisation conseille les collectivités et établissements publics dans l'élaboration de stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement. De par leur expertise et leurs formations spécifiques (coaching et médiation), les conseillers RH interviennent pour répondre aussi bien à des besoins collectifs qu'individuels.

• Conseil en organisation

Le conseil en organisation accompagne la mutation des organisations et des politiques de gestion des ressources humaines en étudiant, en référence au projet de la collectivité, les points forts et les axes d'amélioration d'une entité, basés sur un diagnostic organisationnel assorti de préconisations.

• Coaching individuel ou collectif

Le coaching est une méthode d'accompagnement qui permet la définition et l'atteinte d'objectifs d'évolution. À titre individuel, il favorise le développement personnel d'un individu au service de l'amélioration de l'efficacité professionnelle. Le coaching collectif aide à clarifier et partager une vision commune, à définir une organisation pragmatique, etc.

• Ateliers RH

Cette mission s'adresse aux collectivités affiliées en vue de bénéficier d'un appui technique et méthodologique dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'un projet RH (création ou refonte du RIFSEEP, définition ou évaluation des lignes directrices de gestion...).

• Médiation

La médiation est un mode alternatif de règlement des conflits visant une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux. Selon l'objet de la saisine, ce peut être une médiation préalable obligatoire (MPO, se limite à 7 cas de décisions individuelles défavorables) ou une médiation à l'initiative de la collectivité (peut porter sur tout type de conflit interne)

	Affiliés	Non affiliés
Conseil en orga.	580 € / jour	770€ / jour
Coaching individuel	250 € / séance (1h30)	330 € / séance (1h30)
Coaching collectif	500 € / séance (2h30)	650 € / séance (2h30)
Ateliers RH	290 € / séance (demi-journée)	
Médiation	75 € / heure	100 € / heure
MPO forfait de 8h	400 € / forfait (50 €/h au-delà)	530 € / forfait (66 €/h au-delà)

conseil.rh@cdg69.fr | mediation@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Paie à façon

Face à une complexité législative croissante et aux changements réglementaires réguliers, la réactivité et les ressources allouées pour la gestion de la paie doivent toujours être considérables.
Pour vous accompagner et dans le cadre du schéma de coopération des centres de gestion AURA, le cdg69 s'appuie sur l'expertise du cdg42 afin de vous permettre de déléguer à des experts la fonction paie de votre collectivité.

	Affiliés
Forfait «démarrage» premier bulletin	20€
Coût par bulletin	12€

Archives

Le service Archives a pour mission d'aider les collectivités et les établissements publics dans toutes les étapes liées à l'archivage qu'il soit papier ou électronique : de l'épuration au classement en passant par la reprise d'une arborescence informatique.
Le service a également pour mission de sensibiliser les agents à l'archivage : réglementation, préparation des boîtes, tri des documents.
Après une première mission temporaire, une mission de maintenance annuelle peut être proposée afin de gérer l'archivage plus régulièrement.

	Affiliés	Non affiliés
Mission temporaire (obligatoire avant toute mission de maintenance) :	330 € / jour	441 € / jour
Traitement des archives / Archivage bureautique	188 € / ½ jour	252 € / ½ jour
Mission de maintenance :	315 € / jour	420 € / jour
Traitement des archives / Archivage bureautique	179 € / ½ jour	240 € / ½ jour

archives@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Expertise statutaire

Les juristes de l'unité Expertise statutaire répondent aux questions des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion ou adhérents au socle commun sur l'application du statut de la fonction publique : contractuels, droits et obligations, temps de travail, reclassement pour inaptitude physique, etc. Ils rédigent également des notes juridiques d'actualité, élaborent des outils pratiques et des modèles de documents (délibération, d'arrêtés, etc.) mis à disposition sur l'extranet. Ils assurent une veille juridique par le biais d'actualités et de notes d'information diffusées directement sur l'extranet.

Affiliés	Non affiliés
Inclus dans la cotisation additionnelle (illimité)	Volume horaire inclus dans le socle commun de compétences (possibilité d'aller au-delà par convention) selon la taille de la collectivité

expertise.statutaire@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Conseil en droit des collectivités (droit non statutaire)

Une équipe de juristes experts en droit non statutaire vous apporte une assistance juridique pour toutes les questions liées à la gestion territoriale : marchés publics, urbanisme, intercommunalité, police administrative, élections, etc. Les juristes élaborent aussi des projets de documents, rédigent des notes d'actualité ou thématiques et mettent à disposition de leurs adhérents des notes juridiques sur l'extranet du cdg69 ainsi que des modèles utiles (arrêtés, délibérations, etc.) et une lettre d'information hebdomadaire.

	Affiliés	Non affiliés
Jusqu'à 500 hab.	370 € / an	
De 501 à 5 500 hab.	0,95€ / hab. / an (arrondi à l'entier inférieur)	7 300 € / an (forfait annuel de 90 heures d'assistance juridique)
De 5 501 à 15 000 hab.	5 250 € / an	
De 15 001 à 25 000 hab.	6 300 € / an	
+ de 25 001 hab. et Communauté d'agglomérations	6 800 € / an	

conseil.droit@cdg69.fr | 04 72 38 49 50



Du côté de la santé

Garantir la santé et la sécurité au travail



Assurance groupe

Les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités qui en font la demande, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale (maladie, maternité, accidents du travail, décès, etc.). Ce contrat permet aux collectivités adhérentes, dans un esprit de mutualisation, d'assurer tout ou partie des risques et de bénéficier de conseils dans le domaine de l'absentéisme pour raison de santé.

Affiliés	
Frais de gestion	Cotisation annuelle basée sur la masse salariale, taux en fonction des risques assurés.

○ assurance.groupe@cdg69.fr

Protection sociale complémentaire

Les employeurs publics ont l'obligation de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents pour les volets santé et prévoyance. Le CGFP a instauré une nouvelle compétence obligatoire pour les centres de gestion : proposer des conventions de participation couvrant les risques santé et prévoyance, auxquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent adhérer de façon optionnelle. Les conventions proposées par le cdg69 ont une durée de 6 ans.

Coût du droit d'adhésion pour la durée du contrat	Affiliés		Non affiliés	
Effectifs	Santé	Prév.	Santé	Prév.
De 1 à 30 agents	100 €	100 €	900 €	900 €
De 31 à 50 agents	200 €	200 €		
De 51 à 150 agents	300 €	300 €		
De 151 à 300 agents	400 €	400 €		
De 301 à 500 agents	500 €	500 €		
De 501 à 1000 agents	600 €	600 €		

○ protection.sociale@cdg69.fr | 04 72 38 30 90

Action sociale

Le cdg69 a conclu un contrat cadre permettant aux collectivités qui y adhèrent de faire bénéficier leurs agents de prestations d'action sociale mutualisées dans les domaines de la restauration (titres restaurant), du logement (CESU), des loisirs (chèques cadeaux)...

Coût du droit d'adhésion pour la durée du contrat	Affiliés	Non affiliés
Effectifs		
De 1 à 30 agents	250 €	1500 €
De 31 à 50 agents	500 €	
De 51 à 150 agents	600 €	
De 151 à 300 agents	700 €	
De 301 à 500 agents	800 €	
De 501 à 1000 agents	900 €	

○ action.sociale@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Dispositif de signalement des actes de violence

L'instauration d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes est obligatoire pour les employeurs territoriaux et sa mise en œuvre peut être déléguée au cdg69. Cette prestation inclut un accès à la plateforme de recueil des signalements pour les agents et les référents des collectivités ainsi que l'expertise juridique d'un cabinet d'avocats spécialisé qui analyse la recevabilité des faits en toute transparence et propose un traitement approprié.

Effectifs	Affiliés	Non affiliés
De 1 à 30 agents	100 € / an	1,50 € / agent / an
De 31 à 50 agents	200 € / an	
De 51 à 150 agents	300 € / an	
De 151 à 300 agents	400 € / an	
De 301 à 500 agents	500 € / an	
Plus de 500 agents	1 € / agent / an	

○ signtalements@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

- ↳ Assurance groupe
- ↳ Protection sociale complémentaire
- ↳ Action sociale
- ↳ Assistance sociale
- ↳ Dispositif de signalement des actes de violence
- ↳ Prévention et conditions de travail
- ↳ Médecine préventive
- ↳ Médecin statutaire et de contrôle

Le pôle Santé du cdg69 vous accompagne dans le développement d'une politique de santé proactive et dans la mise en œuvre de bonnes pratiques afin de garantir la santé et la sécurité au travail de vos agents.

Prévention et conditions de travail

+ Inspection santé et sécurité au travail

La mission d'inspection consiste à contrôler les conditions d'application de la réglementation et à proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Le cdg69 propose une mission récurrente et proche du terrain, menée dans l'objectif de constituer un outil pragmatique de programmation d'actions de prévention.

	Affiliés	Non affiliés
Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)	Inclus dans la cotisation additionnelle	530€ / jour

+ Assurances à la carte

La mission d'assistance a pour objet d'apporter un support technique et méthodologique aux employeurs territoriaux dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention des risques professionnels. L'objectif est de proposer aux collectivités la mise à disposition (par convention) des compétences de professionnels de la santé et de la sécurité au travail en alliant proximité et disponibilité pour répondre aux besoins qu'elles auront exprimés. Document unique, risques psychosociaux (RPS), pratiques addictives, risques chimiques, gestion des équipements de protection individuelle (EPI), analyse des arrêts de travail, ou encore troubles musculo-squelettiques (TMS), plusieurs missions d'assistance sont actuellement proposées et peuvent évoluer en fonction de vos besoins.

	Affiliés	Non affiliés
Exemple : aide à la rédaction du document unique	460€ / jour	530€ / jour

○ prevention@cdg69.fr | 04 72 38 30 90





Assistance sociale

Les assistantes sociales accompagnent vos agents dans la résolution de problématiques professionnelles ou personnelles, les épaulent dans leurs démarches ou interrogations et recherchent avec eux des solutions.

	Affiliés	Non affiliés
Permanence d'accueil physique	422 € / jour 224€ / ½ jour	511 € / jour 270€ / ½ jour
Intervention ponctuelle		70 € / h

○ assistance.sociale@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Médecine préventive

Les collectivités et établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon ont la possibilité de recourir à l'équipe de médecins du cdg69 pour la surveillance médicale préventive de leurs agents.

Les médecins du travail assurent auprès des collectivités adhérentes, l'ensemble des prestations médicales prévues par les textes réglementaires en vigueur. Ils ont pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène, les risques de contagion et leur état de santé.

À cet effet, les agents sont obligatoirement soumis à un examen médical au moment de l'embauche et, au minimum, à un examen médical tous les deux ans. En outre, le service Médecine préventive peut être consulté, à la demande du maire, du président de l'établissement ou du syndicat intéressé, sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des risques professionnels et l'éducation sanitaire.

Les médecins du travail occupent un tiers de leur temps à prévenir les risques professionnels, notamment par l'observation des conditions de travail effectives des agents. Ce tiers temps médical peut être réalisé par l'étude de poste, la visite des locaux, l'analyse de certains accidents de travail, l'information thématique du personnel, ou la participation aux comités sociaux territoriaux.

Affiliés	Non affiliés < 800 agents	Non affiliés > 800 agents	Région AURA
87 € / agent / an	104 € / agent / an	93 € / agent / an	109 € / agent / an
Secrétariat inclus	Secrétariat inclus	Secrétariat non inclus	Secrétariat non inclus

○ medecine.preventive@cdg69.fr | 04 72 38 49 50

Médecine statutaire et de contrôle

Le service de médecine statutaire et de contrôle est un service médico-administratif qui accompagne les collectivités adhérentes dans leur politique de contrôle médical et de limitation de l'absentéisme, grâce à leur connaissance des règles relatives à la maladie et l'inaptitude physique des agents territoriaux, mais également du statut de la fonction publique territoriale.

Contrôle médical, temps partiel thérapeutique, congés pour raisons de santé, vérification d'aptitude, accidents du travail ou encore maladies professionnelles, les visites et expertises médicales peuvent présenter un caractère obligatoire, et sont ainsi planifiées en priorité, tandis que d'autres sont facultatives.

Les avis rendus par les médecins agréés du service de médecine statutaire du cdg69 sont adressés dans un délai maximum de 2 jours ouvrés et de 20 jours pour les rapports d'expertise médicale.

Tarification à la cotisation	Affiliés > 50 agents	Non affiliés
Montant de la cotisation	0,030 % de la masse salariale	0,050 % de la masse salariale
Nombre de visites annuelles	Quota annuel égal à 8 % effectif permanent	

Les coefficients suivants seront appliqués au quota annuel pour tenir compte de la durée des visites

Visite de contrôle d'absence, d'avis pour octroi ou renouvellement de temps partiel thérapeutique ou pour demande de cure	1
Prolongation d'activité supérieure à la limite d'âge	0,5
Visite d'expertise médicale (rapport inclus)	2
Visite d'aptitude au port d'arme des agents de police municipale	1
Rapport écrit (hors expertise)	+1

Tarification à l'acte	Affiliés < 50 agents (et toutes collectivités ayant dépassé leur quota annuel)
Visite de contrôle d'absence, d'avis pour octroi ou renouvellement de temps partiel thérapeutique ou pour demande de cure	100 €
Visite d'expertise médicale (rapport inclus)	200 € (+50 € si RPI / ATI)
Visite d'aptitude au port d'arme des agents de police municipale	100 €
Visite pour la vérification d'aptitude à la prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge	50 €
Rapport écrit (hors expertise)	100 €

○ medecine.controle@cdg69.fr | 04 72 38 30 90



| Du côté des ressources

Direction générale : le Directeur général des services, le Directeur général adjoint et les trois Directeurs de pôle constituent la Direction générale du cdg69.

Ressources Humaines : les agents ont en charge la gestion RH des 156 agents actuels du centre et la recherche des futurs talents du cdg69 !

Informatique : le service Informatique s'attache à développer et sécuriser l'ensemble du système d'information.

Qualité et modernisation : créé en 2022, le service Qualité et modernisation a pour mission première d'évaluer, d'optimiser et de sécuriser les processus internes afin de garantir la satisfaction des collectivités et établissements publics bénéficiaires.

Moyens généraux : les unités Archives internes et documentation, Finances et paie, Technique ainsi que l'Accueil constituent le service Moyens généraux.

Communication

Publication, support de présentation, réseaux sociaux, signalétique, événementiel...

Les agents pluridisciplinaires du service Communication vous accompagnent dans vos projets !

- ↳ Réseaux sociaux
- ↳ Vidéos
- ↳ Événementiel
- ↳ Identité graphique
- ↳ Éditorial

	Affiliés	Non affiliés
Mise à disposition d'un expert	69€ / h	92€ / h

Documentation

L'unité Documentation a pour mission de collecter toute information relative à l'actualité des collectivités territoriales, au statut général de la fonction publique territoriale et aux statuts particuliers :

- ↳ Sélection d'articles dans un fonds de 39 revues généralistes et spécialisées
- ↳ Revue de presse mensuelle
- ↳ Recherches documentaires

Location de salles au cdg69

(Les collectivités affiliées peuvent bénéficier de prêt à titre gracieux sous réserve de disponibilité)

Amphithéâtre de 170 places	1 module	800€ / ½ jour
		1 600€ / jour
2 salles modulables de 150 places (1 module correspond à 25 places)	2 modules	132€ / jour
	3-4 modules	264€ / jour
	5-6 modules	528€ / jour
2 salles modulables de 300 places (1 module correspond à 150 places)	1 module	792€ / jour
	2 modules	1 584€ / jour



| Du côté des **collectivités**

Vos événements

Actu RH, Conférence régionale de l'emploi, Colloque santé, Salon de l'emploi public territorial mais aussi rendez-vous juridiques, webinaires, réunions d'information, conférences retraites, rencontres thématiques ou encore ateliers collectifs, nombreuses sont les occasions de vous rencontrer et d'échanger avec vous sur vos attentes et vos besoins.

Vos publications

+ Lettre aux élus

Destinée aux élus et maires employeurs des collectivités et établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon, la lettre aux élus s'attache, chaque trimestre, à présenter une thématique en lien direct avec leurs préoccupations.

+ Partage

Le journal Partage est dédié aux collectivités et établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon et a pour objet de présenter toutes les actualités du cdg69 mais aussi les évolutions réglementaires auxquelles sont soumis les employeurs territoriaux.

+ Newsletter

Abonnez-vous à notre newsletter (depuis notre site internet) et retrouvez, tous les mois, l'essentiel de l'actualité.

+ Revue de presse

Chaque mois, l'unité Documentation effectue une sélection d'articles ayant marqué l'actualité.

Vos outils

+ cdg69.fr

Actualités, modèles, notes juridiques, guides à destination des employeurs, foires aux questions, contact ou encore applicatifs, retrouvez toutes vos informations utiles au quotidien sur notre extranet.

+ Réseaux sociaux

↳ LinkedIn : cdg69

↳ Instagram : cdg69_





9, allée Alban Vistel - CS 10002
69110 Sainte Foy-lès-Lyon
T. : 04 72 38 49 50 / @ : cdg69@cdg69.fr
cdg69.fr - extranet.cdg69.fr
[cdg69](https://www.linkedin.com/company/cdg69/) [cdg69_](https://www.instagram.com/cdg69_/)